



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 17121

Texte de la question

M. Serge Charles attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les conséquences que pourrait avoir une modification des dates d'exigibilité des cotisations de sécurité sociale pour les entreprises employant 50 salariés et plus. Dans certains secteurs d'activité, notamment en ce qui concerne les services, les charges sociales et fiscales afférentes aux salaires peuvent représenter jusqu'à 75 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Il lui demande si l'acquittement des cotisations sociales au 25 du mois courant, au lieu généralement du 5 du mois suivant, ne risque pas de nuire à l'équilibre financier d'entreprises d'un secteur traditionnellement créateur d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17121

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3720